

Le 25 novembre 2024 : Journée internationale de lutte contre toutes les violences sexistes et sexuelles, au travail et ailleurs !

Une réalité douloureuse : **les violences sexistes et sexuelles (VSS), partout, marquent le quotidien de nombreuses personnes perçues comme femmes** (cis, trans et non binaires concernées), y compris au travail. Les affaires récentes comme celle de l'abbé Pierre et de Gérard Depardieu font écho à des décennies de silence et d'omerta, d'organisations mises en place pour les protéger.

Nous exigeons un engagement concret pour la protection et l'écoute des victimes. Nous exigeons la fin de la tolérance pour les agresseur-es et leur complice ; un traitement judiciaire et médiatique réel qu'il s'agisse d'auteurs français ou étrangers, pauvres ou non. Nous refusons la récupération raciste et classiste. L'affaire des violeurs de Mazan, nous montrent bien que le problème est ailleurs.

Il faut que cesse les accusations contre les victimes et le soutien aux agresseurs notamment ceux « bien nés », ceux que l'on apprécie, que l'on admire. Les agresseurs ne sont pas des étrangers monstrueux, ils sont tout le monde, regardons les choses en face. Nous exigeons l'abrogation du délit de diffamation afin de pouvoir parler et dénoncer librement, sans risque judiciaire.

Violences sexistes et sexuelles au travail : une réalité inacceptable

Sur le lieu de travail, les violences sexistes et sexuelles sont multiples : harcèlement sexuel, sexisme hostile ou ordinaire, agressions ... Elles dégradent notre santé physique et mentale, entravent notre liberté de travailler et participent à nous maintenir dans des dynamiques de domination et de peur. Le soutien structurel des employeurs, des équipes, des familles, des états et de la justice aux auteur-es nous confinent au silence et à la souffrance. Nous n'en voulons plus !

Nous réclamons des engagements forts des employeurs et des responsables publics

Nous voulons des mesures concrètes : des canaux de signalement sûrs et accessibles, des formations pour tou-ttes et des sanctions réelles et rapide pour les auteurs de violences. Il est temps que les promesses de protection deviennent des actions !

L'État et les institutions doivent jouer leur rôle : imposer des obligations strictes aux entreprises et en assurer le contrôle, garantir un accompagnement digne pour les victimes, donner les moyens que les procédures judiciaires ne durent pas des années. L'inaction et, pire, la complaisance envers les auteurs de violences, leur laisse champ libre.



Le 25 novembre, contre toutes les violences sexistes et sexuelles, mobilisons nous !

Tant qu'une seule femme sera victime de violences, nous resterons mobilisé-es.

Tant que le monde du travail continuera d'abriter des agresseurs, notre lutte continuera.

ASSO-Solidaires se doit de dénoncer ces actes de violences, et de revendiquer l'application des mesures suivantes :

Sur les violences sexistes et sexuelles dans le monde du travail :

- Le déclenchement automatique d'une enquête, même quand l'auteur n'est pas un collègue de travail, mais un prestataire, un usager, un bénévole. L'assurance que les salarié-es sont protégé-es, y compris dans le cas où c'est un prestataire qui cause la violence sexiste ou sexuelle
- La reconnaissance comme accident de travail de toutes ces situations de violences sexistes et sexuelles
- La prise en charge par l'employeur de tous les frais médicaux, notamment ceux de psychologue
- L'obligation de diffusion des informations sur les droits et démarches en cas d'agissements sexistes et de violences sexuelles
- La mise en place de réelles politiques de prévention des VSS au travail par les employeurs
- La mise en place de communications et informations régulières des employeurs sur les questions de discrimination
- L'intégration des violences sexistes et sexuelles au travail dans le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) ainsi que dans le programme annuel de prévention
- La mise en place de formations pour l'ensemble des salarié-es sur le consentement, le harcèlement sexuel, les comportements sexistes, les agressions sexuelles, le viol et toute action dégradante contre les personnes perçues comme femmes. Dispensées par des formateur-ices compétent-es, extérieur-es à la structure employeuse et donnant un droit de regard des syndicats quant au contenu de ces formations



Parce que les violences conjugales ont des conséquences sur le travail, ASSO-Solidaires revendique pour les personnes victimes de ces violences :

- Un droit de 20 jours de congés, sous la forme de journées d'absence rémunérées sans préavis ni justificatif, destinés à faciliter les démarches nécessaires pour échapper à leur foyer (déménagement, recherche d'école pour les enfants, etc), à pouvoir ester en justice (plainte, audience, etc), se reconstruire (soins médicaux, etc.).
- Le droit d'effectuer sur leur temps de travail des recherches de logement ou des démarches de soutien psychologique. L'employeur doit par tous les moyens faciliter et soutenir ces démarches : attribution d'un logement (1% logement, bailleurs sociaux), aides financières, aménagements du travail (changement d'horaire, mobilité géographique...) ...
- La prise en charge de tous les frais médicaux, notamment des frais de psychologue
- L'interdiction de sanctions et licenciement des personnes victimes de violence
- Reconnaissance des violences intrafamiliales pendant le télétravail en accident de travail.

Pour connaître vos droits,
contactez ASSO-Solidaires
Rejoignez nous ! Syndiquez vous !
Mobilisons nous !

DES MOYENS
POUR LES ASSOCIATIONS
QUI LUTTENT CONTRE
LES VIOLENCES FAITES
AUX FEMMES ! UN MILLIARD
C'EST UN MINIMUM !

The Solidaires logo is located at the top right of the purple box.